

Inventaire complémentaire des zones humides sur les zones à urbaniser

Commune de Contigné

SOMMAIRE

1	Introduction.....	3
2	Méthodologie	4
2.1	La flore.....	4
2.2	Le sol.....	5
2.3	Méthode de délimitation	6
3	Résultats de l'inventaire	8
3.1	Zone 1 « Ouest de l'agglomération - Merceraie»	8
3.2	Zone 2 : secteur de « la Petite Croix Porche ».....	9
4	Conclusion	10

1 INTRODUCTION

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de Contigné envisage l'urbanisation de 2 secteurs au sein du bourg.

Ces 2 secteurs de développement à long terme sur le territoire communal, sont les seuls pouvant avoir des incidences potentielles sur l'environnement :

- Zone 1 « Ouest de l'agglomération - Merceraie »
- Zone 2 « Petite Croix Porche »

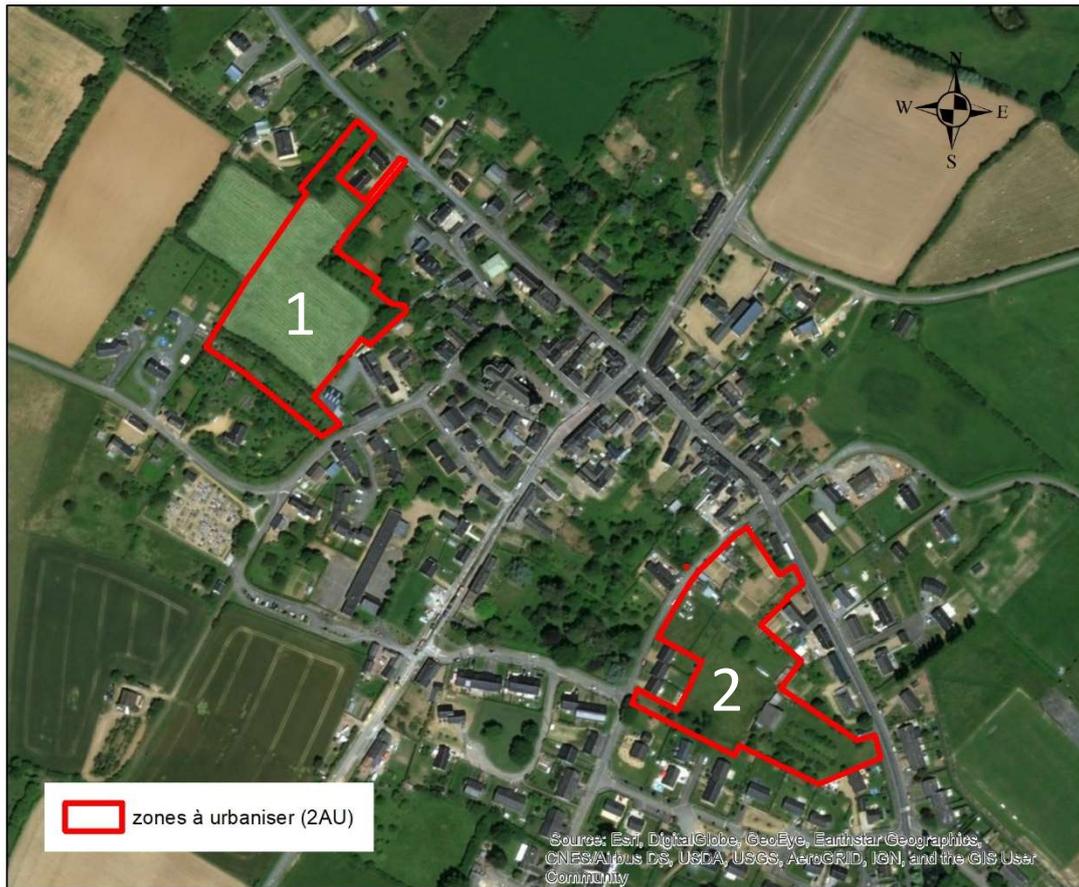


Photo 1 : Localisation des zones d'étude

Afin de prendre en compte les zones humides dans l'urbanisation prévue, nous avons été missionnés pour réaliser un inventaire complémentaire sur les parcelles du projet.

2 METHODOLOGIE

Les zones humides sont caractérisées selon des critères de végétation (référentiel européen CORINE Biotope) **et d'hydromorphie des sols** (caractérisation pédologique GEPPA).

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les zones humides comme :

"Des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

L'arrêté du 24 juin 2008 amendé au 1^{er} Octobre 2009 précise les caractéristiques de la végétation, des habitats et des sols des zones humides. Il présente également une méthodologie détaillée pour le travail de terrain.

2.1 LA FLORE

L'eau est un facteur écologique primordial dans la distribution géographique des végétaux.

Certaines plantes ne se développent que dans des sols saturés en eaux toute l'année, sur des terrains périodiquement inondés, etc. ... D'autres au contraire ne supportent pas les sols gorgés d'eau, même pendant une courte période. Ces dernières permettent également de déterminer la fin de la zone humide par soustraction.



Cette propriété est mise à profit pour la détermination des zones humides, par l'identification d'espèces indicatrices. La liste d'espèces hygrophiles recensées par le Muséum d'histoire naturelle en annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 sert de référence.

Attention toutefois, les usages du sol dans les espaces agricoles ont une grande influence sur la composition de la flore. En fonction des usages, il convient d'analyser le site plus en détail en réalisant des sondages à la tarière pour caractériser le sol, si la flore ne permet pas de conclure sur le statut de la zone.

Photo 2: La Lysimaque des bois, la grande Salicaire, la Reine des prés et la Baldingère se rencontrent dans les prairies et les bois humides uniquement.

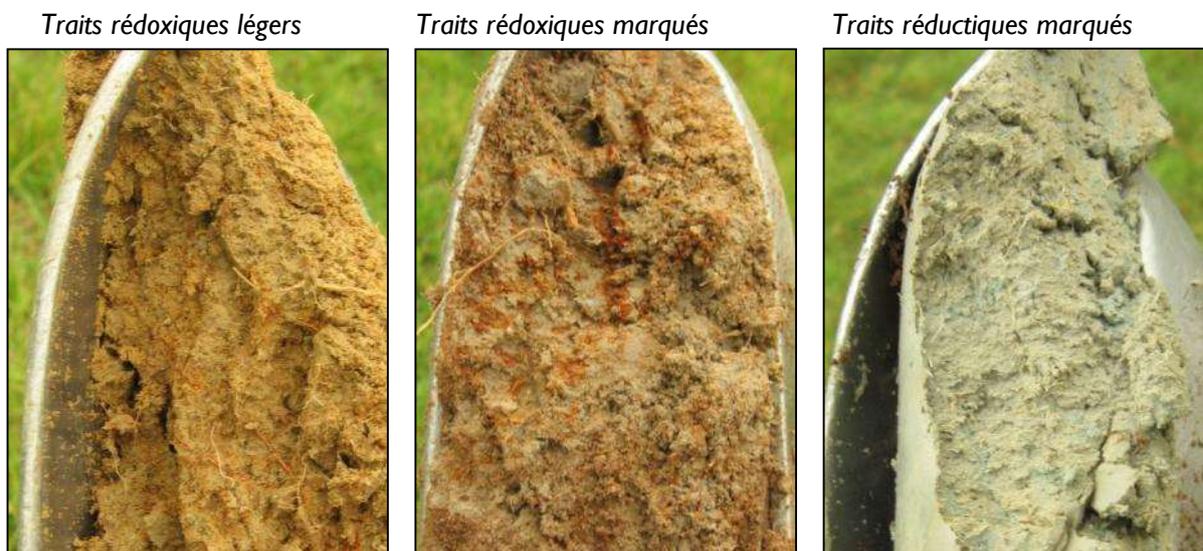
2.2 LE SOL

L'hydromorphie est une illustration de la présence d'eau, permanente ou temporaire dans le sol. Elle se caractérise par la présence de tâches d'oxydes de fer dans les horizons superficiels.

Une tarière est utilisée pour réaliser des sondages à faible profondeur (0,5 à 1m maximum). La recherche de traces d'hydromorphie permet de confirmer le caractère humide des terrains où la végétation caractéristique est plus difficilement identifiable (terrains cultivés, prairies fauchées, prairies temporaires).

Les situations sont variables en fonction du type de sol et de la durée d'engorgement en eau. La présence, l'intensité et la profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie permettent de classer les sols selon leurs degrés d'hydromorphie (classification GEPPA 1981).

Les quelques exemples de sondages pédologiques illustrés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.



Comme pour la végétation, les activités humaines ont un impact sur le sol et peuvent influencer l'intensité des traces d'hydromorphie (traits réductiques et traits rédoxiques). Les sols labourés présentent un horizon superficiel plus aéré qui diminue l'intensité des traces d'hydromorphie.

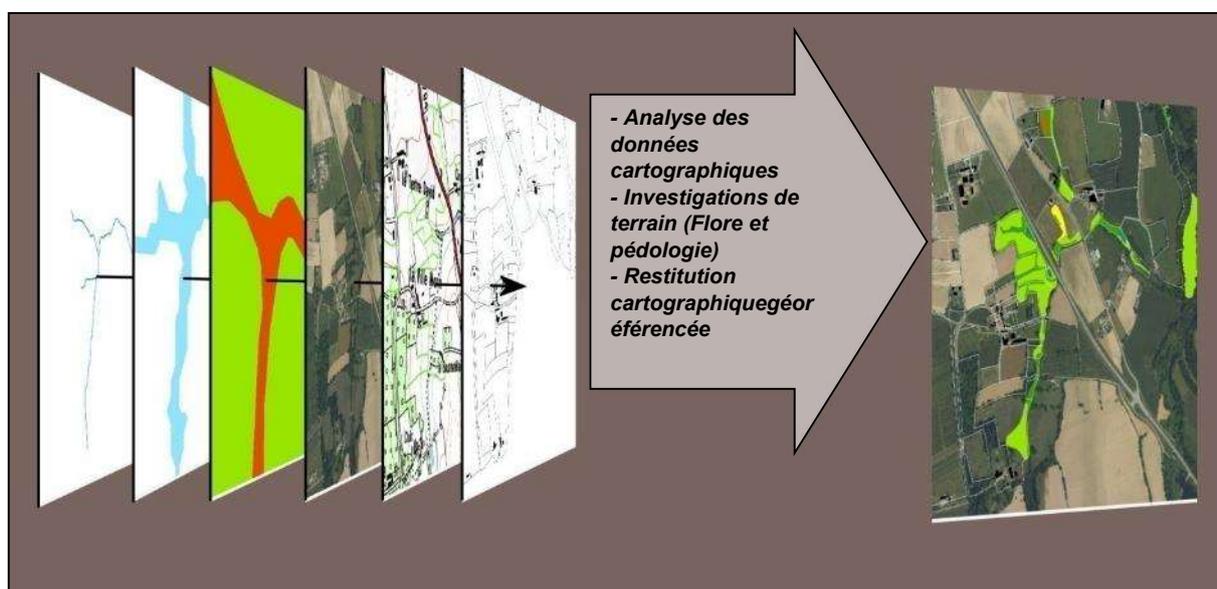
Les sondages pédologiques doivent être situés de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide pour une délimitation au plus près des critères de sol. La précision reste cependant limitée (plusieurs mètres) au regard du caractère ponctuel des données sur la nature du sol, et du caractère graduel et diffus de l'hydromorphie.

2.3 METHODE DE DELIMITATION

Afin d'aider à l'exhaustivité du travail de repérage pour les visites de terrain, des données cartographiques sur les zones humides potentielles peuvent permettre une première approche systématique du repérage des zones potentiellement humides

L'enveloppe proposée par l'Agro-Transfert Bretagne est un exemple. Elle est cohérente sur les bassins de premier ordre (1, 2 et 3 selon Strahler) qui couvrent l'essentiel du travail de cartographie des zones humides dans la région. Elle est utilisée comme base au travail de repérage des zones humides.

Les cartes hydrographiques, pédologiques, géologiques, les photo-aériennes et les cartes IGN, sont autant de sources d'informations à exploiter. L'utilisation d'un SIG permet une consultation et un recoupement rapide des informations disponibles. (voir schéma ci-dessous)



Après une analyse détaillée des données, le travail de terrain consiste à délimiter précisément les zones humides effectives selon les critères pédologiques et/ou botaniques. Chaque zone repérée comme potentiellement humide est visitée à pied. En premier lieu, une analyse de la flore dominante est effectuée. :

Si plus de 50 % des espèces, représentant au moins un recouvrement cumulé de plus de 50% du sol, sont hygrophiles, la flore est considérée comme caractéristique d'une zone humide.

Une analyse globale du site est souvent nécessaire pour proposer une limite à la zone humide. Des sondages à la tarière de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide permettent d'infirmer les observations faites sur la flore.

Si les traces d'hydromorphie débutant dans les 50 premiers centimètres du sol se prolongent et s'intensifient en profondeur, le sol est considéré comme caractéristique d'une zone humide.

Un seul des deux critères suffit pour caractériser une zone humide.

Les critères pédologiques sont plus complexes à analyser, la vision du sol n'est que ponctuelle. Les traces d'hydromorphie sont d'intensité et de morphologie variable selon le type de sol, même si le massif armoricain reste sensiblement homogène sur ce dernier point. Le « Référentiel pédologique – 2008 » de Denis Baize, Michel-Claude Girard, Association française pour l'étude du sol (AFES), nous sert de référence.

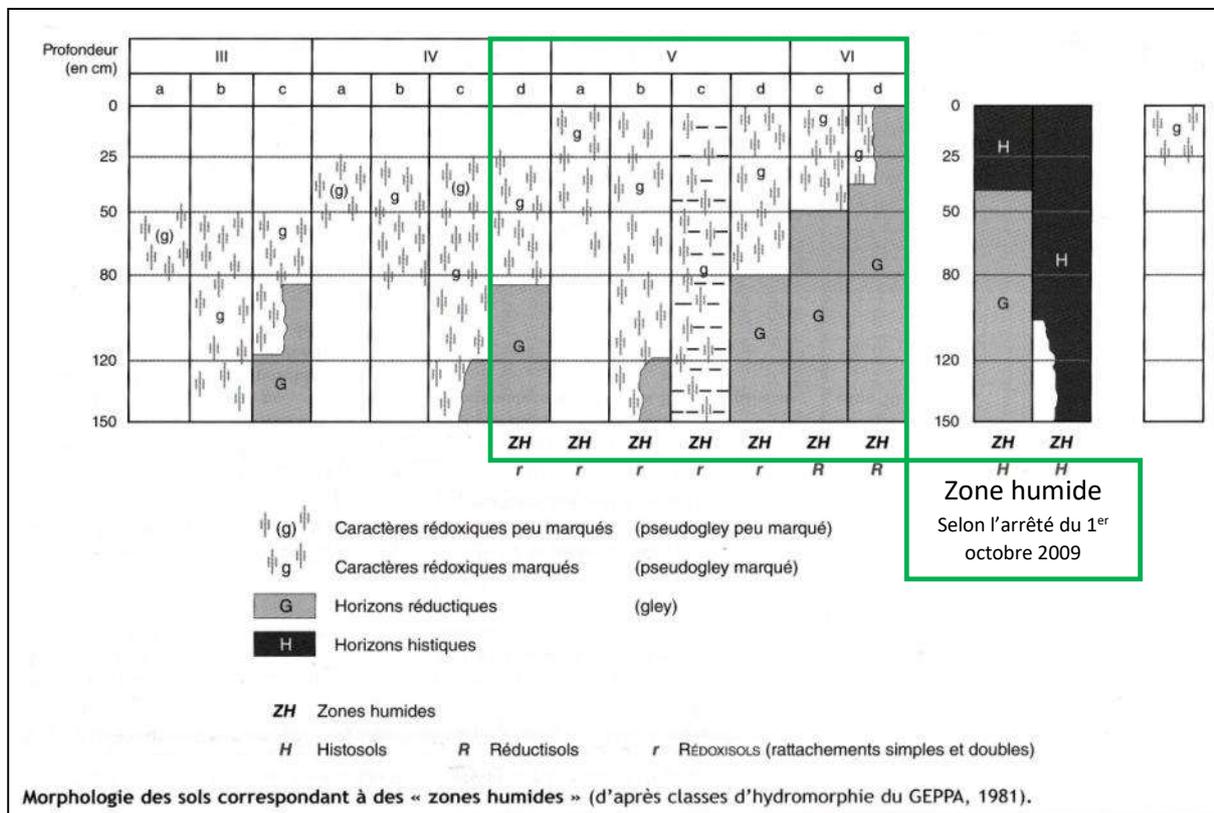


Figure 1 : Classes d'hydromorphie, GEPPA 1981 – Extrait du « Référentiel pédologique 2008 »

Comme le montre le schéma ci-dessus, certains sols présentant des nappes perchées sont plus délicats à analyser, des sondages jusqu'à 1 mètre de profondeur sont parfois nécessaires pour rendre compte du fonctionnement hydrologique. Selon l'épaisseur, la situation dans le profil pédologique et l'intensité des traces d'hydromorphie, le sol est classé en zone humide ou non. C'est donc l'ensemble du profil pédologique qui doit être analysé.

La composition de la flore et les caractéristiques du sol sont les deux critères les plus pertinents pour visualiser la limite de la zone humide, mais dans tous les cas, une analyse globale du site est nécessaire. Le relief, le mode d'alimentation en eau, les aménagements ou tous facteurs pouvant avoir une influence sur la zone humide doivent être pris en compte pour sa caractérisation et sa délimitation.

3 RESULTATS DE L'INVENTAIRE

3.1 ZONE 1 « OUEST DE L'AGGLOMERATION - MERCERIAIE »

Ce secteur est situé sur la partie ouest du bourg, en prolongement de l'espace urbain. La zone concernée s'étend sur 1,5 ha environ.

Le site correspond en grande partie à un espace agricole. Il est accessible depuis le nord et la rue Jean Foyer. Le site est en partie délimité :

- par des habitations et des jardins privés au nord, à l'est et au sud
- par une parcelle agricole à l'ouest, et un jardin privé.

Plusieurs arbres, notamment des chênes, agrémentent le site, en parties nord et sud, ainsi qu'au nord-est.

Ces parcelles étant aujourd'hui cultivées, le critère floristique ne permet pas de conclure à la présence de zone humide. En effet, aucune espèce hygrophile n'est présente. Nous avons donc réalisé une analyse des traces d'hydromorphie dans le sol, à l'aide de sondages à la tarière à main.

Les sondages montrent l'absence d'hydromorphie. Les sondages ont permis de conclure à l'absence de zone humide.



Figure 2 : Localisation des points de sondage sur le secteur 1

3.2 ZONE 2 : SECTEUR DE « LA PETITE CROIX PORCHE »

Le site de la Petite croix Porche est situé sur la partie Est du bourg, le long de la route de Châteauneuf. La zone concernée s'étend sur 1,2 ha environ.

Le site correspond à une enclave naturelle, essentiellement occupée par des prairies et espaces engazonnés. Quelques arbres, notamment des chênes agrémentent le site. Enfin, un hangar occupe la partie Est.

Le site est en partie délimité :

- par le chemin du Guerichault à l'est
- par des habitations et des jardins privés, au nord, à l'ouest et au sud.

Il bénéficie d'une situation idéale en centre bourg.

Aucune espèce hygrophile n'est présente. Nous avons donc réalisé une analyse des traces d'hydromorphie dans le sol, à l'aide de sondages à la tarière à main.

Les sondages montrent l'absence d'hydromorphie. Ainsi, les sondages ont permis de conclure à l'absence de zone humide.



Figure 3 : Localisation des points de sondage sur le secteur 2

4 CONCLUSION

Les investigations de terrain ont permis de conclure à l'absence de zones humides sur les 2 secteurs à urbaniser.

Les sondages pédologiques réalisés sur la totalité des parcelles permettent de s'assurer de la compatibilité réglementaire de l'inventaire réalisé (Arrêté de juin 2008 amendé au 1er octobre 2009).

